



L'ACTUALITÉ

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES TPE : UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE À APPRIVOISER

L'IA est sur toutes les bouches et pour cause ; loin d'être une nouvelle mode ou la coqueluche du moment, il s'agit d'une vraie révolution culturelle, sociétale et économique, un raz de marée de nature à bouleverser notre fonctionnement actuel, à commencer par celui des entreprises.

Un sommet s'est tenu la semaine dernière à Paris pour rassembler les plus grands acteurs de l'Intelligence Artificielle et tenter de valoriser collectivement les possibilités immenses que l'IA offre désormais et offrira dans les mois et années à venir. Tenter aussi de juguler les « effets secondaires » de cette nouvelle technologie qui bouscule tout. C'est aussi une technologie très coûteuse et... très impactante pour l'environnement. Car en effet, pour être efficace, l'IA doit pouvoir utiliser un nombre incalculable de données qui nécessitent d'être centralisées dans des serveurs de plus en plus puissants, réunis dans des data centers extrêmement énergivores !

Pour autant, nous sommes devant une véritable révolution technologique, au même titre que la révolution informatique et avant encore de la révolution industrielle. Et cette révolution là va vite, très vite. Personne ne savait ce qu'était l'OpenAI il y a encore deux ans ; aujourd'hui la compétition internationale est lancée. Les géants

de numérique ont déjà une longueur d'avance et se régaler par avance des profits qu'ils vont pouvoir tirer du Cloud qui fournit la puissance dont l'IA a besoin pour se développer. Tout l'enjeu réside dans l'indépendance car celui qui possède les données possède le pouvoir, tout simplement. Il faut donc des fonds, massivement. D'où l'annonce du Président de la République que 109 milliards d'euros seront déployés en France pour développer l'IA, annonce aussi confortée par la Présidente de la Commission européenne qui, de son côté, entend mobiliser 200 milliards d'euros d'investissements dans le domaine de l'IA en Europe". Il faut bien ça pour faire face aux 500 milliards que les États-Unis vont y consacrer !

La question était au cœur du sommet parisien et a donné lieu à des partenariats inédits. Une soixantaine d'entreprises européennes ont ainsi décidé d'unir leurs forces pour mobiliser en Europe les talents et les capitaux nécessaires à un déploiement rapide de l'IA dans les industries. Les entreprises, petites et grandes, sont

totalelement concernées par cette révolution. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, en parallèle de ce sommet s'est tenu un « Business Day » rassemblant toutes sortes d'acteurs économiques, grands groupes, start-ups, PME, financeurs, etc. pour voir comment l'IA peut contribuer au développement et à la transformation des entreprises. Il a été question de la valorisation des cas d'usage prometteurs, des opportunités économiques qu'offre l'IA dans les différents secteurs économiques, de la mobilisation des acteurs et bien sûr de la mise au point de rencontres d'affaires pour favoriser les contrats d'investissement, notamment dans les start-ups.

En France, 751 start-ups travaillent sur l'IA avec 36 000 salariés et ont levé 13 milliards d'euros. 115 d'entre elles ont été créées depuis moins de deux ans et 64 % l'ont été en 2023. C'est le cas de Mistral IA qui challenge aujourd'hui le leader ChatGPT. Mais l'IA n'est pas l'apanage des start-ups. Toutes les entreprises sont concernées.

D'ailleurs, l'U2P a travaillé avec le Ministère de la transition numérique (France Num) pour mettre au point des outils pratiques permettant d'accompagner les très petites et moyennes entreprises (TPE-PME) dans l'adoption de ces technologies.

Quatre fiches pratiques ont ainsi été conçues pour répondre aux questions essentielles sur l'IA générative : [À quoi ça sert et comment ça fonctionne ? Quels sont les cas d'usages concrets pour les petites entreprises ? Comment bien choisir et utiliser les solutions disponibles ? Quelles précautions prendre pour garantir un usage responsable et sécurisé ?](#) Il s'agit tout d'abord de démystifier l'intelligence artificielle mais aussi d'en faciliter une utilisation adaptée aux besoins des TPE-PME, tout en sensibilisant aux enjeux éthiques et techniques. Un véritable guide pour permettre à ces entreprises de se projeter dans l'avenir en toute sérénité. [En savoir plus ici.](#)

C'est une nécessité absolue en effet, car l'IA aura inéluctablement un impact très fort sur les modes de production, sur la formation, sur l'emploi. Une étude réalisée par l'Institut de l'Entreprise et McKinsey & Company, montre que l'IA pourrait permettre d'automatiser au moins 27 % des heures travaillées d'ici 2030 en particulier dans les domaines nécessitant créativité et jugement critique, comme l'enseignement et la formation, les métiers artistiques, scientifiques et techniques, juridiques et commerciaux, mais aussi administratifs. Mais aujourd'hui, si 80 % des grandes entreprises ont mis en place l'IA dans une ou plusieurs de leurs fonctions, 8 % seulement l'utilisent sur l'ensemble de leur organisation. Il y a donc urgence à accélérer.

Pour ce faire, il faut des compétences. Il s'agit surtout de former les salariés vers le technologique, le socio-émotionnel, les aptitudes créatives, la pensée critique, la structuration des problèmes, le traitement d'informations

complexes, autant de domaines où, justement, les compétences manquent cruellement.

Cette révolution n'a pas échappé aux partenaires sociaux qui ont proposé une « boîte à outils » à destination des représentants du personnel pour s'emparer du sujet.

De son côté, le CESE a adopté un Avis (« [Pour une intelligence artificielle au service de l'intérêt général](#) ») le 14 janvier dernier dans lequel il invite les partenaires sociaux à se saisir du sujet et à négocier un accord national pour faire en sorte que le développement de l'IA se fasse de manière responsable, éthique et durable. Le CESE plaide pour que l'IA soit façonnée de manière à aider les entreprises à produire mieux, en tenant compte des besoins réels et dans la perspective d'un vrai progrès social. Car, comme le dit Arthur Mensch, jeune co-fondateur de Mistral AI, l'IA nous permet de nous délester de beaucoup de tâches répétitives et sans intérêt et nous laisse beaucoup de temps pour faire autre chose !

MÉTIERS

PHOTOVOLTAÏQUE : UN CHANGEMENT DE CAP INCOMPRÉHENSIBLE !

Il y a quelques années déjà, le marché du photovoltaïque avait subi un coup d'arrêt brutal suite à un moratoire décidé par les Pouvoirs publics. Le marché était ensuite reparti compte tenu des enjeux de la transition énergétique, incitant nombre de professionnels à se former et à se qualifier pour y participer.

Ainsi, selon les données d'Énedis, en 2024, 226 000 installations résidentielles ont été réalisées (dont 1 kWc en autoconsommation), environ 5 000 entreprises sont qualifiées et assurent entre 20 et 30 000 emplois en France.

Jeudi dernier, le gouvernement a annoncé un projet d'arrêté visant à réduire le soutien de l'État au secteur photovoltaïque pour des raisons de maîtrise budgétaire. Le projet de texte réglementaire vise tout particulièrement les installations de moins de 500 kWc, c'est-à-dire celles qui concernent l'essentiel de la filière et tout particulièrement nos artisans installateurs de panneaux photovoltaïques. De toute évidence, diviser par deux les primes à l'investissement pour l'autoconsommation et par 3 le tarif de rachat de l'énergie non consommée (de 12,7 centimes à 4 centimes) est un coup dur pour les artisans et électriciens qui se sont investis dans ce marché, d'autant que les installations plus petites (100 à 500 kWc) qui constituent en réalité 70 % de la production photovoltaïque, subiront aussi une baisse progressive des aides publiques. La CAPEB déplore ce changement brutal des règles pour lequel elle n'a pas été consultée. Nous nageons en pleine incohérence... Les préoccupations strictement budgétaires transforment la politique environnementale de ce pays en vrai gruyère ! Cet arrêté aboutira à stopper les installations photovoltaïques en autoconsommation alors que parallèlement, de nouvelles obligations imposent l'installation du photovoltaïque dans la construction neuve ! Sans compter que c'est

au nom de la transition énergétique que l'État à relever le taux de TVA sur les chaudières gaz ! Cette décision est d'autant plus problématique qu'elle est rétroactive et doit s'appliquer à compter du 1^{er} février ! De quoi mettre en difficulté nos artisans installateurs à l'égard de leurs clients qui, compte tenu de ce nouveau contexte, pourraient être tentés de faire marche arrière. Ce comportement est tout à fait vraisemblable, d'autant que la baisse de la TVA à 5,5 % pour les installations de moins de 3 kWc (prévue dans la Loi de Finances 2025) n'est applicable qu'au 1^{er} octobre prochain, ce qui risque de conduire les clients à attendre cette date pour toute installation... Autrement dit, le marché du photovoltaïque risque de subir une nouvelle fois un coup d'arrêt extrêmement dommageable pour les petites entreprises ! Bref, les professionnels sont mis devant le fait accompli et dans l'impossibilité de s'adapter dans des délais aussi contraints. L'État envoie un nouveau signal négatif à la filière bâtiment déjà impacté par une mauvaise conjoncture, l'augmentation de la TVA sur les chaudières gaz et fioul THPE, un très mauvais signal en matière de développement de la solarisation des bâtiments en France, complètement contradictoire avec les ambitions affichées du Gouvernement. C'est pourquoi la CAPEB s'est associée aux acteurs impactés par cette décision pour co-signer un courrier d'alerte au Premier ministre. [À retrouver sur ARTUR.](#)



226 000

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES
RÉSIDENTIELLES ONT ÉTÉ RÉALISÉES
EN 2024

LOBBYING

→ LE PLFSS EST ADOPTÉ AVEC SES SIGNAUX DÉCOURAGEANTS POUR L'APPRENTISSAGE

La réduction du déficit budgétaire est évidemment une préoccupation que nous ne pouvons que partager tant les conséquences de cette situation économique rend nos entreprises vulnérables. Pour autant, les choix de coupes budgétaires opérés par le Gouvernement invitent au questionnement. Tout le monde doit, certes, contribuer à l'effort collectif nécessaire au redressement des comptes, mais faut-il vraiment que celles et ceux qui disposent déjà d'un revenu étrié soient aussi mis à contribution ?

Nous avons plaidé pour quelques exceptions. Hélas, malgré nos efforts et nos nombreuses interventions pour infléchir le cours des choses, le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui a été définitivement adopté cette semaine, comporte des mesures bien peu favorables pour nos apprentis et, plus largement, pour l'emploi.

Les apprentis du bâtiment bénéficient aujourd'hui d'une meilleure rémunération que ceux formés dans d'autres branches parce que le bâtiment en a décidé ainsi par convention, dans le but notamment d'être plus attractif aux yeux des jeunes.

Or, le PLFSS balaie cet effort en abaissant à 50 % (contre 79 % aujourd'hui) du SMIC le seuil d'exonération des cotisations sociales salariales. S'ajoute à cela l'assujettissement à la CSG et CRDS de la rémunération des apprentis alors qu'ils en étaient jusqu'ici exonérés. Autrement dit, les apprentis vont se voir amputer leur rémunération de 22 %, un réel coup de canif dans leur pouvoir d'achat déjà limité.

Le même texte réduit les allègements généraux de charges dont bénéficient les entreprises sur les bas salaires. Un gain de 1,6 milliard pour l'État



mais une perte équivalente pour les entreprises ! Bref, des signes peu favorables à l'apprentissage et à l'emploi dans le bâtiment...

Fort heureusement nous avons réussi à sécuriser, depuis le début d'année, l'aide à l'embauche des apprentis qui voit son niveau stabilisé à 5 000 euros en 2025 pour les entreprises de moins de 250 salariés là où un coup de rabot nettement plus fort était envisagé.

MÉTIERS

→ THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DE LA MAÇONNERIE ET DU CARRELAGE

Le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage se sont réunis au début du mois pour faire un point d'avancement sur leurs dossiers.

Ils ont commencé par dresser un bilan du déploiement du CQP Chef d'équipe chapiste depuis son lancement le 29 février 2024. 236 professionnels se sont formés et ont réussi à acquérir ce certificat, 29 étant en attente de leur certification qui sera décidée par la prochaine CPNE. Ainsi, le taux de réussite s'établit à ce jour à 86 %, 9 % réussissant à valider une partie seulement de leur formation.

Président et conseillers ont également fait un état des lieux des révisions de diplômes en cours pour les maçons (BTS Bâtiment, Bac professionnel et technicien du bâtiment et titres Maçon,

Maçonnerie Gros œuvre et Coffreur Brancheur) ainsi que pour les carreleurs (CAP Carreleur Mosaïste, Bac Pro Aménagement finitions B et Titre Carreleur-Chapiste).

Ils ont ensuite travaillé sur le programme des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB (Clermont-Ferrand du 24 au 26 juin 2025) et pris connaissance de la participation des différents partenaires au sein de l'exposition.

Ils ont par ailleurs fait un point d'étape sur les questions de santé et sécurité et en particulier sur les études métiers en cours concernant l'approvisionnement et les dallagistes.



Enfin, ils ont passé en revue les sujets techniques impactant les métiers de la maçonnerie (Révision du NF DTU sur les travaux d'enduits de mortiers, Groupe de travail de l'AQC sur le drainage périmétrique, Assainissement non collectif et révision du DTU correspondant, Patrimoine et Matériaux biosourcés) et les métiers du carrelage (Groupe de travail avec le SNMI, révision du NF DTU sur les chapes et dalles à base de liants hydrauliques, travaux de l'AFNOR sur la glissance, Groupe de travail de l'AQC sur la traçabilité, Règles professionnelles en sols extérieurs et Guide douche zéro ressaut).

COMMUNICATION

→ LES TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION 2025 SONT LANCÉS

Jusqu'au 30 avril prochain, toutes les entreprises qui souhaitent présenter et valoriser leurs initiatives/actions innovantes sont invitées à le faire.

Pour rappel, ce concours vise à mettre en valeur toutes les innovations de quelque nature que ce soit dans six catégories :

Constructions neuves et rénovations, Aménagements extérieurs et paysagisme, Infrastructures, Métiers d'art et du patrimoine, Solution technique (réponse d'industriel et/ou fabricant à une problématique projet) et Solutions et outils numériques (logiciels, start-up, services).

Outre les Trophées décidés par le jury, trois prix spéciaux sont remis chaque année : le Trophée Monassurance BTP de la jeune entreprise artisanale, le Prix chantier de moins de 150 m² remis par la CAPEB et la Mention BIM remis par le Plan BIM. Le dossier d'inscription et le règlement sont disponibles sur le site des Trophées.

Pour vous inscrire, c'est ici. Précisions, règlement, formulaire d'inscription et supports de communication sont à disposition sur ARTUR.



RÉSEAU

→ LA CAGNOTTE « SOLIDARITÉ MAYOTTE » EST À VOTRE DISPOSITION

La semaine dernière, la CAPEB a ouvert une cagnotte en ligne ([y accéder ici](#)) afin que tous les adhérents de son Réseau puissent, s'ils le souhaitent, exprimer leur solidarité envers leurs collègues Mahorais, que le cyclone Chido laisse dans la plus grande difficulté. L'objectif est de les aider à reconstituer leur outil de production afin de pouvoir ensuite prendre part à la reconstruction de l'Île.

En savoir plus ici





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE



Jean-Christophe Repon a été invité à intervenir en direct et en visio sur Public Sénat, ce mardi 18 février, dans l'émission *Sens Public* présentée par Thomas Hugues et consacrée à la place de l'écologie dans le budget 2025. Une opportunité bien sûr pour revenir sur des incohérences tels le désengagement de l'État concernant le photovoltaïque et la sortie des chaudières gaz THPE des dispositifs d'aide aux particuliers, et encore sur la partie du budget de l'Anah allouée à MaPrimeRénov'. Le Président de la CAPEB intervenait dans le cadre d'un plateau constitué des sénateurs Guillaume Gontard (Écologiste) et Vincent Louault (Horizons) et de Marine Lamoureux, journaliste à La Croix.

CESE

Lundi soir, le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE a examiné les points qui étaient portés à l'ordre du jour du

Bureau du CESE mardi matin. Il s'agissait en particulier d'un projet d'avis sur la participation du public aux décisions impactant l'environnement et, d'autre part, d'un autre projet sur la santé mentale des jeunes. Ce Bureau a également validé l'ordre du jour de la plénière du 25 février qui sera consacrée à un événement organisé par la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et qui portera sur le thème « Droits des femmes, médias et démocratie »

PARTENARIATS



Le Président de la CAPEB a rencontré mardi après-midi Hugo Basset, Président des sapeurs-pompiers qui, par leur présence partout dans les territoires et leur rôle fondamental, bénéficient d'un énorme capital en termes de communication. Près de 80 % des pompiers sont volontaires, et parmi eux, les artisans ne sont pas en reste. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

a d'ailleurs créé « Terroirs engagés », un dispositif valorisant auprès du public les artisans, producteurs, entrepreneurs et professions libérales qui sont également des citoyens engagés dans leur territoire, en tant que sapeurs-pompiers volontaires. Par ailleurs, Jean-Christophe Repon a échangé mercredi soir avec le Directeur de la Division certificats d'économies d'énergie de Total Énergies. Enfin, avec le Président des Métiers de la Métallerie et du Vitrage Bruno Hatton, il a rencontré le PDG de la Quincaillerie Fossier, distributeur national pour le second œuvre du bâtiment des grandes marques de quincaillerie du bâtiment, électroportatif et EPI.

EBC

Un Bureau de l'association européenne EBC se tenait ce mercredi en visio. Le Président Jean-Christophe Repon y participait.

PARITARISME

La délégation permanente paritaire sur les retraites s'est réunie jeudi matin pour prendre connaissance du rapport de la Cour des Comptes sur la situation financière exacte des régimes de retraite. Un préalable aux discussions que les partenaires sociaux vont pouvoir ouvrir sur le sujet comme le Premier ministre les a invités à le faire.

MÉTIERS

→ LE CHAUFFAGE AU BOIS EN LIGNE DE MIRE

Sale temps pour le bois énergie ! L'État semble vouloir supprimer toutes les aides qu'il apporte jusqu'ici au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation de ces solutions. Le chauffage au bois pourrait bien en faire les frais à son tour. Les aides allouées au titre de MaPrimeRénov' ont été rabotées de 30 % après les réductions successives qui avaient déjà été opérées. Résultat, le marché

a reculé de 70 % entre 2022 et 2023. Mais le Gouvernement n'entend pas revenir sur ses choix et considère que le chauffage résidentiel doit passer après l'industrie et la construction. « La chaleur haute-température pour l'industrie et les réseaux de chaleur sont prioritaires » a déclaré la ministre du logement tandis que la ministre de la transition énergétique s'est empressée de rappeler que le chauffage bois domestique à



haute efficacité énergétique bénéficie toujours d'une TVA réduite et de CEE et invite les particuliers à privilégier les pompes à chaleur, la géothermie ou le solaire thermique.

FORMATION

→ UN GUIDE POUR INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES FORMATIONS

L'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) a publié un guide à l'attention des responsables du personnel, RH et RSE afin de les accompagner dans l'intégration des notions environnementales dans les parcours de formation.

Après une présentation des perspectives d'emploi et des difficultés du secteur, le guide propose une méthodologie en trois étapes pour élaborer un plan de développement des compétences, depuis la définition des objectifs à la conception de parcours adaptés sans oublier l'évaluation des actions de formation. Enfin, la dernière partie met l'accent sur l'importance

de la mobilisation collective des acteurs de la formation. Au final, il s'agit d'un support permettant aux entreprises de mieux préparer leurs équipes aux enjeux environnementaux. [Consulter le guide ici](#) et voir [le replay de sa présentation](#).



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.apeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

